

## ABONNEMENT

**SAUMUR**  
Un an . . . . . 25 fr.  
Six mois . . . . . 13  
Trois mois . . . . . 7

## POSTE

Un an . . . . . 30 fr.  
Six mois . . . . . 16  
Trois mois . . . . . 8

## ON S'ABONNE

A SAUMUR  
Au bureau du Journal  
ou en envoyant un mandat  
sur la poste  
et chez tous les libraires

## POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

## L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

## INSERTIONS

Annonces, la ligne . . . . . 20  
Réclames, — . . . . . 30  
Faits divers, — . . . . . 75

## RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication  
des insertions reçues et même payées,  
sauf restitution dans ce dernier cas ;  
Et du droit de modifier la rédaction  
des annonces.

Les articles communiqués doi-  
vent être remis au bureau du  
journal la veille de la reproduc-  
tion, avant midi.  
Les manuscrits déposés ne  
sont pas rendus.

## ON S'ABONNE

A PARIS  
A L'AGENCE HAVAS  
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.  
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-  
poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 9 FÉVRIER

## LE DROIT DE GRACE

C'est surtout quand il s'agit de l'exercice du droit de grâce que la maxime du fabuliste trouve son application :

On ne peut contenter tout le monde et son père.

Si M. Carnot avait grâcié Michel Eyraud, il aurait trouvé peu d'approbateurs, et aujourd'hui nous le voyons blâmé pour avoir laissé la justice suivre son cours.

Nous n'appréhendons pas de passer pour un courtisan de M. Carnot en approuvant sans réserve sa conduite en cette circonstance ; à nos yeux la grâce accordée à Eyraud eût été une infamie, et la première exécution capitale qui l'eût suivie, un crime, car les circonstances qui ont accompagné le forfait de ce misérable ne laissaient aucune place à la clémence humaine, et si on épargnait cette tête il ne restait plus qu'à renverser l'échafaud.

De nombreux organes du parti républicain blâment à cette occasion le chef de l'État et lui reprochent de n'avoir tenu compte ni de l'avis favorable à une commutation de peine formulé par la commission des grâces, ni du recours signé par les douze jurés qui avaient rendu le verdict de culpabilité.

Sans nous donner le ridicule de prendre la défense de M. le Président de la République contre les journaux de son parti, nous demandons à remettre les choses au point.

D'abord, pour ce qui regarde le recours signé par les jurés, il n'a guère d'autre valeur que celle d'un brevet de versatilité que se sont donné ces braves gens. Si en effet le criminel leur paraissait mériter d'avoir la vie sauve, ils n'avaient qu'à lui accorder le bénéfice des circonstances atténuantes qu'ils lui ont refusé.

Puis, cette fameuse commission des grâces, dont on parle tant, ne fonctionne que dans l'imagination de nos confrères. Il y eut une commission des grâces, composée de députés, dans l'ancienne Assemblée de 1874, s'occupant exclusivement des crimes de la Commune ; mais la commission qui fonctionne aujourd'hui au ministère de la justice n'en a ni les attributions, ni même le nom. C'est tout simplement le conseil d'administration du ministère de la justice, composé des chefs de service de ce ministère. Ce conseil émet un avis que le ministre de la justice fait parvenir avec le dossier de l'affaire au chef de l'État.

Cet avis ne saurait donc enchaîner la liberté d'action du chef de l'État, ni limiter l'exercice de son droit de grâce.

Mais ici se pose tout naturellement une question : le droit de grâce, prérogative essentiellement régaliennne, a-t-elle sa raison d'être sous un régime républicain, du moins exercé par le chef du pouvoir exécutif ?

Nous ne le pensons pas. La République et la Monarchie sont deux régimes trop différents, deux exceptions gouvernementales trop distinctes, pour que les mêmes coutumes conviennent aussi bien à l'un qu'à l'autre.

Le droit de grâce relève du côté traditionnel des institutions monarchiques, aussi bien que le port symbolique de la couronne, du sceptre

et du manteau royal, il n'a rien à faire avec l'autorité non seulement limitée, mais surtout amincie, laissée à la fonction présidentielle.

Dans la conception monarchique, on fait tout pour rehausser le prestige du dépositaire du pouvoir souverain ; dans la conception républicaine, on s'efforce au contraire de le réduire au point de le faire disparaître, par un très légitime désir qu'un président ne rappelle pas le souvenir d'un monarque.

Rien de plus logique en soi. Mais si on a pu dire que le droit de grâce était un des plus beaux fleurons de la couronne de nos rois, on conviendra que détaché de cette couronne on ne voit guère de moyen raisonnable de l'accrocher au front d'un président de République.

Ce haut fonctionnaire, étant à peu près réduit chez nous à la besogne de contresigner les décisions dictées aux ministres par le Parlement, il serait dans la logique des choses de transporter dans le Parlement lui-même le droit de grâce exercé par une commission *ad hoc*.

Cette solution aurait l'avantage de mettre le chef de l'État à l'abri des critiques auxquelles l'expose périodiquement l'exercice du droit de grâce, seule occasion qu'il se soit réservée de manifester une opinion personnelle et de sortir de son rôle purement décoratif. COTTA.

## A LA CHAMBRE

Revenant avec une louable énergie sur la fixation du jour du repos hebdomadaire, M. Déroulède a encore tenté un effort pour ramener la majorité républicaine au choix du dimanche, en faisant observer que le silence de la loi en discussion constitue une violation du Concordat.

Dans la loi de germinal an X il est formellement stipulé, en effet, que « tous les jours de fête célébrés en France outre les dimanches, sont la Noël, l'Ascension, la Toussaint et l'Assomption » ; les dimanches sont donc compris dans les jours fériés reconnus par l'État.

Mais les francs-maçons veillent et, pour satisfaire leurs passions anticléricales, les députés républicains entendent bien témoigner que pour eux le dimanche est un jour comme un autre.

Il s'est trouvé avant-hier encore 316 députés républicains contre 193 conservateurs qui ont tenu à affirmer leur haine de Dieu et de l'Église.

La loi de germinal est formelle ; le repos du dimanche doit être respecté, mais les petits jacobins de la troisième République n'osant pas abroger ouvertement cette loi, ils se contentent de la tourner hypocritement.

Les républicains ont, une fois de plus, prouvé qu'ils n'appliquent que les lois qui leur plaisent.

Ils n'ont aucune notion ni de la liberté ni de la justice.

Après avoir ainsi satisfait la funeste programme des Loges maçonniques, les membres de la majorité ont, en adoptant l'article 18 de la loi en discussion qui crée de nouveaux inspecteurs du travail, démontré que pour eux le nombre des budgétivores, des fonctionnaires, n'est pas assez considérable.

C'est en vain que de nombreux orateurs de l'opposition, fidèles à leurs promesses d'économies, se sont élevés contre cette nouvelle source de dépenses.

Les républicains ont vu l'occasion de placer encore aux dépens des contribuables quelques créatures et ils se sont empressés de voter l'article 18.

Les contribuables auront donc à entretenir une nouvelle armée de fonctionnaires.

Cette dépense eût pu être aisément évitée si la Chambre avait jugé à propos de charger de l'inspection les vingt et un inspecteurs du travail déjà existants.

L'inspecteur général qui voulait créer le gouvernement n'a cependant pas trouvé grâce devant la Chambre.

La nouvelle note à payer est d'ailleurs suffisante.

Les électeurs pourront constater comment les républicains entendent l'ordre et l'économie dans les finances de la France.

RICHARD SÉVY.

## A L'INSTAR DE PARIS

On sait que Lyon a été une des villes les plus éprouvées par les rigueurs de l'hiver.

La charité publique a fait de son mieux pour soulager les malheureux, mais les conseillers municipaux ont trouvé l'occasion tout à fait opportune pour s'octroyer un petit cadeau.

Dans la séance de mardi dernier, le citoyen Colliard, un bon socialiste, déclara à ses collègues que l'indemnité de 10,000 francs allouée aux conseillers municipaux était ridicule et qu'il était convenable de la porter à 50,000.

On fut bien un peu surpris d'abord ; il se produisit même, paraît-il, quelques protestations timides.

Un modéré eut l'audace de faire remarquer que, si la proposition était d'ailleurs illégale, elle était en outre peu délicate au moment où le budget de la ville, plutôt en déficit qu'en excédent, doit supporter déjà tant de charges supplémentaires.

La majorité hésitait, mais un autre socialiste, le citoyen Kock, proposa de réunir en un seul chapitre le crédit pour les conseillers et celui qui est alloué au maire pour frais de représentation ; et, le maire ayant 21,000 fr., le citoyen Koch demanda un crédit total de 71,000 francs, ce qui donnait pour les conseillers 60,000 au lieu des 50,000 réclamés par son compère Colliard.

Ainsi amendée et engraisée, la proposition fut adoptée d'enthousiasme.

Disons qu'à la suite de ce vote, le maire déclara qu'il refusait à l'avenir tous frais de représentation, ce qui lui valut les plus sanglants reproches de la part des votants.

Il n'en est pas moins vrai que voici le mandat de conseiller municipal à Lyon illégalement rétribué et dans de fortes proportions.

Et nous ne voyons pas trop comment le gouvernement oserait annuler là-bas ce qu'il tolère à Paris.

Nous avions prédit que les grandes villes de province suivraient l'exemple de la capitale.

Ce n'est que le commencement.

## INFORMATIONS

## COMMISSION DES DOUANES

La Commission des douanes s'est réunie samedi matin, sous la présidence de M. Viette, vice-président.

M. de Maillé est élu vice-président de la Commission, en remplacement de M<sup>e</sup> Dautresme, nommé sénateur.

La nomination de M. de Maillé comme vice-président de la Commission des douanes a été inattendue. Les membres mêmes de la Droite qui font partie de la commission n'ont pas voté pour lui, n'étant pas prévenus.

Cette nomination est due aux libres-échangistes, bien que l'honorable député de Maine-et-Loire soit en effet protectionniste ; les libres-échangistes ont préféré voter pour lui que laisser passer M. Viger, également protectionniste, mais *alter ergo* de M. Méline.

On sait que le ministre de la guerre vient d'adresser, aux généraux commandants de corps, une circulaire dans laquelle il les prévient que « les hommes à la disposition de la classe 1888 », ne seront pas appelés pour leur période d'instruction en 1891, — faute d'argent.

Les ajournés bénéficieront de cette mesure. Il n'a pas été question de cette économie obligatoire lors de la discussion du budget. Le pays apprend maintenant comment on établit un équilibre factice.

Or, de deux choses l'une, ou cette période d'instruction est inutile et il fallait l'abolir, ou elle a quelque utilité, et, en ce cas, elle doit avoir lieu à tout prix, car il n'y a pas à lésiner pour ce qui concerne la défense nationale dans un pays où, rien qu'en dépense de luxe, les lois récemment votées nécessiteront 28 millions de plus en 1892 pour leur mise en pratique !

## LA LOI SUR LES ACCIDENTS

Voici le texte des trois premiers articles adoptés par la Commission de la loi sur le travail :

« Art. 1<sup>er</sup>. — Tout accident survenu dans leur travail, à tous les ouvriers et employés dans l'industrie du bâtiment, les usines, manufactures, chantiers, entreprise de transports, de chargement ou déchargement, et en outre dans tout travail où l'on produit ou emploie des matières explosibles, où dans lequel il est fait usage de machines à vapeur ou de toute machine mue par une force motrice, donne droit au profit de la victime ou de ses ayants droit à une indemnité dont l'importance et la nature sont déterminées ci-après.

» Cette indemnité est à la charge de l'entreprise, qu'elle qu'elle ait été la cause de l'accident.

» Les employés et ouvriers dont les appointements dépassent 3,000 fr. ne bénéficieront que jusqu'à concurrence de cette somme des dispositions de la loi.

» Le présent article est applicable aux exploitations gérées pour le compte de l'État, des départements, des communes et des établissements publics.



» Art. 2. — Lorsque l'accident aura occasionné une incapacité absolue de travail, la victime aura droit à une indemnité fixe égale aux deux tiers de son salaire moyen annuel.

» Art. 3. — Si l'accident n'a occasionné qu'une incapacité permanente partielle de travail, l'indemnité accordée à la victime sera diminuée dans la proportion de l'incapacité de travail restante. »

#### 76 MILLIONS DE PLUS

Consolante constatation d'un journal républicain :

« L'année prochaine, nous aurons besoin de soixante-seize millions de plus que cette année :

» Vingt-huit millions pour appliquer des lois nouvelles ;

» Douze millions pour le service du dernier emprunt ;

» Trente-six millions pour compenser la perte que causera au Trésor public le dégrèvement de l'impôt sur la grande vitesse. »

Contribuables, soyez dans la joie et embrassez tous cette bonne République qui doit faire votre bonheur.

#### L'ANNIVERSAIRE DE L'ARRESTATION DU DUC D'ORLÉANS

Il y a eu avant-hier un an que M<sup>r</sup> le duc d'Orléans est venu à Paris pour réclamer devant le bureau de recrutement le droit de servir son pays. Il fut arrêté le soir même.

A cette occasion, le groupe de la Jeunesse royaliste de Paris a tenu une importante réunion à laquelle M. Calla a bien voulu assister.

Le télégramme suivant a été adressé à Monsieur le Comte de Paris :

« Groupe Jeunesse royaliste réuni pour recevoir épee d'honneur qu'il désire offrir au duc d'Orléans, au nom de la Jeunesse française, en ce premier anniversaire de sa venue en France pour réclamer son droit de servir la patrie, prie respectueusement Monseigneur, Madame, le duc d'Orléans, la famille royale, agréer l'hommage de son dévouement et de sa fidélité.

» HENRY GUENEAU DE NUSSY. »

On parle beaucoup encore d'Eyraud et de Garanger. Il paraît que Garanger était au Tonkin l'homme de paille de Constans ; c'est sous le nom de Garanger que Constans faisait ses affaires. Par suite de ses relations avec Garanger, Eyraud connut toutes les histoires secrètes de Constans et se fit donner pas mal de documents. Le ministre de l'intérieur, mis au courant des faits, donna la consigne de ménager Eyraud. Vous vous rappelez que le procureur de la République ne se montra pas très dur pour l'assassin de Gouffé. Quand Eyraud fut condamné à mort, on fit courir le bruit que l'assassin serait grâcié. Eyraud lui-même

fut entretenu dans cette illusion. Il paraît que M. Carnot, subodorant un mystère, refusa net de soustraire Eyraud au fatal couperet, malgré l'avis favorable de la Commission des grâces.

La famille Eyraud prévint-elle ce dénouement ? Toujours est-il qu'elle fit introduire dans la prison un ami qui interrogea Eyraud et qui reçut toutes ses confidences sur les relations de Garanger avec Constans. M<sup>r</sup> Reine Eyraud est en possession de ce récit et elle a communiqué à l'*Intransigeant* les premiers papiers. D'autres suivront !

Le *Rappel* fulmine contre la justice qui a fait guillotiner Eyraud.

Justice homicide, l'appelle-t-il.

Le *Moniteur* remarque que le même *Rappel* a également fulminé contre *Thermidor*, coupable de ne pas admirer le guillotineur féroce Robespierre.

O logique radicale !

*Thermidor*, de M. Sardou, sera joué en français au théâtre du « Lyceum », à Londres, et M. Coquelin jouera le rôle de Labussière, qu'il a si remarquablement interprété à Paris.

La pièce sera jouée en anglais sur la scène du « Haymarket ». Le rôle de Labussière sera joué par le fameux acteur Beerbohm Tree.

*Thermidor* sera représenté en même temps à New-York et à Melbourne.

#### UNE LETTRE DE M. SARDOU

On lit dans le *Paris* :

« Il y a trois ou quatre jours, l'auteur de *Thermidor* a écrit au ministre de l'instruction publique une longue et éloquente lettre dans laquelle il sollicite du gouvernement l'autorisation nécessaire à la reprise de sa pièce. M. Sardou proteste d'abord contre l'accusation d'après laquelle il aurait eu l'intention arrêtée d'écrire une œuvre de haine et de dissensions.

» Jamais, à l'en croire, M. Sardou n'aurait songé à provoquer un débat sur l'esprit même de la Révolution ; il regrette que certaines parties de sa pièce aient froissé les sentiments des spectateurs républicains, et la preuve, dit-il, en est dans son offre de préciser davantage l'admiration qu'il a pour les hommes qui établirent définitivement la liberté dans notre pays.

» Les passages qui ont ému le public seraient supprimés ; d'autres, moins violents, atténués, M. Sardou s'efforceraient enfin de montrer le côté grandiose de la Révolution.

» Il se peut que notre information soit de nouveau mise en doute. Nous allons donc préciser davantage. M. Sardou doit introduire dans sa pièce, revue et corrigée, une sorte de discours assez semblable à celui qui fut prononcé à la tribune de la Chambre par M. Clémenceau lors du débat sur *Thermidor* et qui

montrait les émigrés faisant cause commune avec les ennemis de la France.

» Enfin M. Sardou a informé le gouvernement qu'il avait déjà fait d'actives démarches pour obtenir que son drame ne fût pas joué sur une scène allemande, sans pouvoir affirmer toutefois qu'il y réussirait.

» Si quelqu'un pouvait croire encore après ces détails que nous avons été mal informés, nous pourrions ajouter, pour terminer, que la lettre de M. Sardou a été lue au conseil des ministres par M. Bourgeois et que le gouvernement, très hésitant, a réservé sa décision pour une date ultérieure. »

#### ÉTRANGER

Quelques opinions de journaux italiens :

Rome, 7 février. — Le *Don Chisciotte* de ce matin déclare qu'après l'acceptation de sa démission par le roi, M. Crispi est un homme fini. Il se raccrochait désespérément au pouvoir. Pour rester, il avait fait bon marché de l'ordre constitutionnel et rompu avec les traditions parlementaires de la Droite. Il avait trouvé un expédient dans la politique étrangère et s'était fait interpellé sur l'invasion de la Tripolitaine. S'il avait eu le temps, il eût inventé des légions de Kroumirs. L'invention était dangereuse, mais il serait resté au pouvoir. Malheureusement pour lui, il avait compté sans un Kroumir plus redoutable, qui est le déficit. Aussi maintenant Crispi est fini. En 1878, après une première chute, il reprenait son rang dans la Chambre, attendant l'heure propice. Il attendit dix ans. Mais, aujourd'hui, il est combattu par ses amis mêmes, fatigués de son orgueil et de sa tyrannie, et il ne viendra plus.

La *Voce della Verità* se demande comment vivra un ministère composé d'éléments aussi disparates.

La *Capitale* dit : « Enfin, nous allons sortir de la crise ministérielle ; mais comment sortirons-nous d'une crise autrement grave, qui est la crise économique ? »

#### REVUE FINANCIÈRE HEBDOMADAIRE

Paris, 8 février 1891.

Après quelques hésitations pendant la première partie de la semaine, le marché semble revenu à de meilleures dispositions. Le 3 0/0 fait 95.42 ; le 4 1/2 0/0 105.42.

Le Crédit Foncier a passé de 4,290 à 4,295.

La Banque de Paris a conservé la bonne allure que justifie sa participation aux grosses affaires actuellement en préparation. On est à 840.

Le Crédit Lyonnais a oscillé de 830 à 835. Son courant d'affaires, même dans les Bourses les plus ternes, s'est tenu au chiffre normal.

La Banque d'Escompte s'est traitée de 552.50 à 560 en grande fermeté. Voies étroites toujours recherchées à 503.75.

La Société Générale, que nous avions laissée au pair de 500, s'est avancée à 510.

Le Crédit Mobilier a été l'objet de transactions très suivies qui l'ont poussé au-delà de 430. C'est la preuve que ses dernières réalisations ont été parfaitement accueillies.

La Société de Dépôts et Comptes courants est restée sans variations à 585.

Les obligations des Immeubles de France, très demandées, se sont avancées à 408.75, en hausse de près de 5 francs sur la semaine précédente.

L'obligation 5 0/0 du Jardin d'Acclimatation a eu de nombreux achats à 496.75. Le coupon de janvier a été regagné en quelques séances.

La Société civile d'Etudes des Poudres de sûreté, qui comptait à sa tête M. le comte de Bondy, Henri Schneider, Barthélemy, ingénieur chimiste, etc., a décidé d'organiser en France une exploitation de ses produits dans des conditions proportionnées à leur importance industrielle. Les poudres de sûreté possèdent toutes les propriétés de la dynamite sans en offrir les dangers et leur fabrication est à la fois plus simple et 50 0/0 meilleur marché. C'est dire le grand avenir réservé à la Société Française des Poudres de sûreté qui prend la suite des travaux de la Société civile d'Etudes.

Les actions des mines d'or de Saint-Antoine, toujours en faveur, dépassent le cours de 59 francs. On connaît aujourd'hui la richesse indiscutable des mines et l'on sait que les dividendes annuels ne seront pas inférieurs à 10 francs par action. La prédilection de l'épargne pour cette valeur est donc bien explicable et une hausse importante paraît certaine.

Sur le marché des Chemins de fer, on remarque la reprise des Chemins Portugais à 520 francs. Pour combattre la constitution du Grand Central Espagnol, on a ouvert une campagne contre la Compagnie Royale. Les Chemins Portugais, par la sûreté de leurs engagements et les suffisances de leurs recettes, sont de taille à résister à cette campagne dont on connaît trop les origines et les mobiles.

L'obligation Linarès à Almería détachera le 4<sup>r</sup> avril un coupon de 7.50. On est à 247.50.

L'obligation Porto-Rico s'échange à 275. Cette valeur ajoutée à la garantie du gouvernement espagnol l'avantage d'une première hypothèque sur une ligne de 275 kilomètres.

Une occasion très favorable de placement s'offre en ce moment au public ; c'est l'emprunt de la Ville de Tunis dont l'émission se présente sous le patronage de la Société Marseillaise et du Crédit Foncier de Tunisie, rue de la Michodière, à Paris. Nous reviendrons sur cette intéressante affaire.

Les Chemins Economiques font 423.

#### NOUVELLES MILITAIRES

Le général de Miribel avait constaté au 6<sup>e</sup> corps que depuis trois ans les effectifs de guerre se trouvaient enflés outre mesure par la présence dans le rang d'une foule d'hommes peu ou point instruits.

Dès sa nomination à la tête de l'état-major de l'armée, le général de Miribel appela l'attention du ministre de la guerre sur la nécessité de nous assurer une succession d'efforts, en mettant de l'ordre dans l'incorporation des réserves.

C'est sur sa demande que M. de Freycinet a admis la possibilité de ne pas convoquer pour une seconde période d'instruction les soutiens de famille de la classe de 1888 et les ajournés

## BÉBÉ - ROSE

Par André GÉDARD

Thérèse sait tout cela. Elle sait que demain l'idylle rêvée auprès de Remo deviendra une réalité charmante ou une déception douloureuse. Mais très calme et comme indifférente, la jeune fille dissimule ses angoisses par un effort suprême de cette stoïque correction et de cette ironie envers la destinée qui donnent aux femmes et aux hommes faibles tels que Bébé-rose un délicieux vernis de force morale.

Plus réellement insoucieuse du lendemain, Clotilde rêve d'Angleterre et de ciels pâles. Devant ces futaies nues, ces groupes d'ormeaux encadrant des villas fermées, tout ce paysage d'hiver qui fait le fond de la piste, on se croirait si loin des banlieues ! Au centre s'arrondit et se vallonne la pelouse semée de buissons ; et sous la brume terreuse de novembre, tout cela évoque en effet de silencieux cottages et des parcs très mélancoliques.

Soudain, parmi la foule, une rumeur passe.

Des hommes grimpent debout sur le toit des fiacres, pointant leurs lorgnettes vers la courbe des barrières blanches. Les chevaux sont partis ; déjà, à deux cents mètres de la sortie, file comme une trombe l'envolée des jockeys aux casaque multicolores, courbés sur les chevaux, le bras levé cinglant avec la cravache.

Maintenant du tertre on distingue les couleurs ; des gentlemen roides sous le faux-col, des ouvriers en blouse se les indiquent l'un à l'autre, dans une subite égalité d'émotion.

— Bravo, *Coquette* ! — Hurrah ! — C'est *Zampa* qui tient la tête ! — *Merveilleuse* rattrape ! Bravo ! All right !

— Voyez-vous *Ramsès* ? demanda M. Papillon à un voisin.

— Oui ; le dernier.

— Fichtre !... Mais allez donc !

A un demi-kilomètre, Eudore crie, trépigne, s'imaginer encourager le jockey par des gesticulations d'homme-orchestre.

Enfin *Ramsès* gagne une longueur, passe devant *Merveilleuse*. On est au quart de la course.

All right ! All right !

Dix mille individus attendent du nerf d'un cheval, peut-être d'une combinaison louche,

l'arrêt de leur destinée. Il y en a qui, la poche bondée d'or, feront de la nuit suivante une nuit romaine. Il en est d'autres qui, ruinés à fond, regarderont avec attirance la Seine couler dans l'ombre.

All right ! All right !

Des ouvriers ont risqué le gain d'une semaine ; des gentilshommes, les bijoux de leurs femmes. Pourtant ce spectacle a sa beauté ; il évoque le souvenir des Stades antiques que des yeux clos depuis vingt siècles contemplèrent avec le même enthousiasme, sous les blancs soleils de l'Hellade.

Demain, deux jeunes gens qui s'aimaient s'uniront ou se fuiront pour toujours.

Impassible, mais les regards brûlés de fièvre, Thérèse observe l'allure de *Ramsès* qui maintenant mène la course. Deux chevaux la serrent à une demi-longueur. Puis, l'espace de dix secondes, tout s'engage et disparaît derrière un tonnant voilé par des arbres. Un cri s'élève, se prolonge dans la foule. Le tourbillon vient de déboucher, pointant d'azur et d'écarlate les fonds d'ormeaux et de chênes noirs.

La casaque rouge-or du jockey qui monte *Ramsès* n'apparaît que la troisième. Ce soir, on dira que le cheval s'est surmené au départ ;

d'autres protesteront, plus rares, ceux-là ; ils insinueront que le tournant de Saint-Ouen jouit d'une réputation malheureuse. Calomnie, sans doute, car le jockey, à plat-ventre sur sa bête, lui laboure les flancs de sa cravache et parvient à rejoindre au second rang.

La course arrive, d'une allure d'express. Les cris redoublent ; les cannes agitent des chapeaux ; on acclame favoris et jockeys :

— Courage, Rodolphe ! Bravo, *Merveilleuse* !

Mais un doute reste encore, au moment où le groupe disparaît vers l'arrivée, entre les barrières des tribunes.

Trois minutes s'écoulaient d'une lenteur mortelle. La foule reflue du côté de l'enceinte ; M. Papillon la suit d'abord, puis hésite, court, revient vers le tertre où Clotilde et Thérèse attendent, immobiles.

Enfin sur la plate-forme du tableau mécanique, un homme paraît et affiche le numéro du gagnant.

— Le trois ! C'est *Merveilleuse* !

Des messieurs se précipitent avec une joie d'enfants ; d'autres déchirent rageusement leurs tickets.

*Ramsès* est arrivé second.



de la même catégorie. Ces braves gens ne seront plus mobilisables avec les troupes actives, qu'ils aient fait une ou deux courtes périodes d'exercices.

Du moment que le conseil supérieur de la guerre a reconnu le danger de comprendre des hommes n'ayant pas reçu une instruction complète dans les effectifs de guerre des corps de première ligne, il était superflu d'imposer aux anciens soutiens de famille la lourde charge d'une période d'instruction pendant laquelle on ne pourrait en faire des soldats réels.

L'intention de M. de Freycinet est de ne plus convoquer à des périodes onéreuses pour le budget, et sans portée militaire sérieuse, les hommes à la disposition, cette catégorie de non exercés devant disparaître complètement le 1<sup>er</sup> novembre 1892.

Si une mobilisation survenait avant l'application complète de la loi basée sur l'incorporation totale du contingent pour un an au moins, les soutiens de famille seront dirigés sur les dépôts d'instruction prévus pour le temps de guerre. Cette mesure a été arrêtée par le chef d'état-major général, afin d'améliorer les effectifs de l'armée mobilisée en première ligne.

#### LES ÉCOLES A FEU

Le ministre de la guerre a apporté de notables modifications dans l'organisation des écoles à feu.

Afin de développer l'instruction des cadres de l'artillerie, il a décidé que les brigades changeraient souvent de polygone, malgré les dépenses pouvant résulter de déplacements éloignés.

C'est ainsi que les régiments de la garnison de Besançon, qui allaient faire leur tir à Pontarlier ou à Bourges, se rendront une première fois, cet été, au camp de Châlons.

Pour que les officiers, les sous-officiers et les pointeurs se préparent à engager les batteries et à tirer les pièces dans les meilleures conditions possibles, il était indispensable de ne pas les habituer aux mêmes terrains.

La participation à des écoles à feu éloignées des garnisons conduira la plupart des régiments jusqu'à l'époque des grandes manœuvres. L'intention de M. de Freycinet est de ne rien épargner pour préparer les généraux à manier des masses d'artillerie.

Les corps d'armée devront, à cet égard, se prêter un mutuel concours pour que ceux qui font les manœuvres les plus importantes disposent du même nombre de batteries qu'ils auraient à en emmener en campagne.

#### PILULES SUISSES !

Le médicament le plus populaire de France.

— Miséricorde ! gémit M. Papillon avec un geste de désespoir.

— C'est bien fâcheux, murmure la voix argentine et nonchalante de Clotilde.

Thérèse ne desserra pas les lèvres, mais une pâleur terreuse couvrit ses joues ; un éclair de fièvre sillonna ses prunelles obscures.

Eudore prit les mains de sa fille :

— Ma chère enfant, dit-il doucement, si cela continue, tu comprends que nous ne pouvons pas nous ruiner jusqu'au dernier sou avec cette maudite agence. Il faudra repartir pour Béport.

— Je le sais, fit Thérèse. Mais tenons-nous, de grâce ; voici M. Remo.

Elle venait de reconnaître le haute-forme gris et l'ulster à carreaux du jeune homme.

Les mains aux poches, la canne en l'air sous le bras droit, il s'était arrêté pour causer avec un monsieur qui gesticulait furieusement. Remo, immobile, hochait seulement la tête, semblant répondre que cela ne le regardait pas, qu'il n'y pouvait rien.

— Un de nos clients sans doute qui se plaint à lui, remarqua Eudore ; comme c'est agréable !

Enfin Remo quitta son interlocuteur et

## CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST

Suivant l'usage, à l'occasion des jours gras, l'Écho SAUMUROIS ne paraîtra pas demain mardi.

#### ÉCOLE DE VITICULTURE DU JARDIN DES PLANTES

Le Directeur du Jardin des Plantes de Saumur a l'honneur d'informer les viticulteurs, que M. Bideau, jardinier chef, fera, le jeudi et le samedi, de 2 à 4 heures du soir, un cours pratique de taille et de greffage de la vigne.

Comme par le passé, le jardinier donnera, tous les jours, les renseignements qui lui seront demandés sur la culture des cépages américains.

CARTIER, directeur.

#### LES VACANCES SCOLAIRES

Une enquête se fait en ce moment par ordre du ministère de l'instruction publique dans tous les lycées et collèges du gouvernement, afin de savoir s'il faut que l'époque des grandes vacances soit maintenue, avancée ou retardée.

Le ministre attend le résultat de cette enquête pour prendre une décision conforme au désir de la majorité des parents des élèves qui ont été consultés.

#### PUBLICATION DE MARIAGE

Alfred Bernard, lieutenant au 5<sup>e</sup> régiment d'artillerie, de Besançon (Doubs), précédemment à Saumur, et Juliette Kapferer, sans profession, de Paris.

#### RÉCOMPENSE A UN INSTITUTEUR

L'Officiel du samedi 7 février 1891 publie un arrêté de M. le ministre de l'instruction publique faisant connaître les noms des instituteurs auxquels ont été attribués les trente et un prix spéciaux à décerner aux instituteurs ou institutrices primaires publics qui auront donné, en 1890, avec le plus de zèle et de succès, d'une manière théorique et pratique, l'enseignement agricole et horticole à leurs élèves.

Dans la liste des instituteurs récompensés figure le nom de M. Béthys, instituteur à Nueil-sous-Passavant, qui a obtenu une médaille d'argent et une prime de 300 fr.

Au sujet de l'attribution de ces prix spéciaux annuels, un autre arrêté établit, à partir de 1891, un roulement entre les départements groupés en quatre régions.

Le département de Maine-et-Loire fait partie de la troisième région qui comprend, en outre, les cinq départements de la Normandie, les cinq départements de la Bretagne, Sarthe,

vint, sans se presser, rejoindre la famille Papillon.

— Vous savez ? fit-il s'adressant à son associé.

— Ah ! oui, nous savons. Ça commence bien.

— Dame, que voulez-vous !

Il se tourna vers les deux femmes, leur exprima tous ses regrets de les trouver à cette mauvaise place ; elles auraient dû venir là-bas aux tribunes s'asseoir avec tout le monde, au lieu de piétiner ici dans la boue.

Thérèse l'interrogea d'un regard anxieux.

— La deuxième course nous est assurée, fit le jeune homme. Seulement Fashion est à égalité ; ça ne fera pas un fort bénéfice pour l'agence. Tiens, ils sont partis ! continua-t-il dressant sa haute taille du côté des barrières, vers la droite.

— Où donc ? Les apercevez-vous ? questionne Eudore qui saute sur la pointe des pieds pour voir par dessus les buissons de la pelouse.

— Oui, oui, c'est notre pouliche qui mène ; une brave bête, Fashion ; voilà plus de trois cent mille francs qu'elle gagne à son propriétaire. L'été dernier, au Derby de Chantilly...

Mayenne, Indre-et-Loire, Vendée, Deux-Sèvres, Vienne, Haute-Vienne, Indre, Creuse, Cher, Nièvre, Saône-et-Loire, Allier.

Chaque région prendra successivement part au concours annuel, en commençant par la première, la deuxième région concourant en 1892, la troisième en 1893, et la quatrième en 1894.

#### LES CIGARETTES A LA MAIN

Le tribunal correctionnel de Lyon vient de rendre un jugement qui intéresse les fumeurs.

L'administration de la régie poursuivait un sieur Girerd, cafetier, chez lequel elle avait fait pratiquer la saisie d'un certain nombre de paquets de cigarettes, dites « cigarettes à la main ». L'administration prétendait que la détention, et spécialement la mise en vente de ces cigarettes, bien que confectionnées avec du tabac de la régie, constituait un délit.

Le tribunal, considérant qu'aucun texte de loi ne défend aux particuliers de détenir chez eux une quantité de tabac de la régie inférieure à 40 kilogrammes, qu'il n'est pas davantage défendu de confectionner des cigarettes avec ce tabac ni de les vendre, a acquitté purement et simplement Girerd et condamné l'administration aux dépens.

La Cour de cassation avait dernièrement rendu un arrêt déclarant que la fabrication de ces sortes de cigarettes ne constituait pas un délit. Dans l'affaire présente, l'avocat de la régie a soutenu que l'arrêt ne s'appliquait pas sur le fait de la vente. En tout cas, la régie est décidée à épuiser toutes les juridictions pour faire trancher définitivement la question.

#### PÈRE ET FILS CONSCRITS

Nous signalions samedi, à Châlons, le cas d'un père et d'un fils tirant au sort le même jour.

Le même fait vient de se produire à Mirebeau (Vienne).

Mardi dernier avait lieu le tirage au sort des jeunes gens de ce canton.

Au nombre de ceux-ci, notons M. Gaston Orłowski, étudiant en médecine à l'École préparatoire de Poitiers.

Mais ce qui donnait un caractère particulier aux opérations du tirage au sort de Mirebeau, c'est que M. Idoire Orłowski, médecin dans cette ville, dont le père était d'origine polonaise, vient de se faire naturaliser et que, lui aussi, prenait part au tirage en même temps que son fils, afin de se soumettre aux obligations militaires qui lui incombent comme aux hommes de son âge.

#### FAITS DIVERS

Les journaux annoncent la mort de l'aéronaute marseillais M. Jovis qui a succombé à une méningite tuberculeuse ; il avait fait 230 ascen-

— Je me fiche du Derby de l'été dernier ! Est-elle toujours en tête ? La voyez-vous ?

— Mais restez donc tranquille ; puisqu'elle est sûre d'arriver !

Remo ne regarda plus. Il prend un cigare, demande la permission à ces dames et allume en abritant avec ses mains.

Mais soudain Eudore se mit à courir, un bras en l'air, agitant sa canne. Devant lui, entre les barrières, à toute vitesse labourant la piste le tourbillon des chevaux passa.

Il y eut de nouveau une longue minute d'attente ; puis l'homme reparut à la plate-forme et afficha le numéro.

Un nom courut parmi la foule ; Fashion.

— Vous voyez bien ! fit Remo très calme.

— Ah ! mes enfants, mes chers amis ! Et Eudore serrait avec ivresse les mains de sa fille et de son associé.

Les deux jeunes gens se regardèrent sans répondre et sourirent tristement.

Jusqu'ici les résultats s'équilibraient. Il restait trois courses qui allaient décider de la fortune du Pari-Libre.

(A suivre.)

sions, était tombé 29 fois en pleine mer ; il projetait d'aller en Amérique au moyen de courants aériens.

Entre Auvergnats :  
Fouchra ! Quelle différence trouve-tu qu'il y a entre une poule et un chapon ?  
C'est bien chimple chependant :  
Une poule chapon, et un chapon cha ne pond pas !

## Dernières Nouvelles

Dépêche télégraphique

Paris, 9 février, 12 h. 25.

On télégraphie d'Italie qu'une grande manifestation contre Crispi s'est produite hier à Syracuse.

HAVAS.

## Théâtre de Saumur

TOURNÉES SAINT-OMER

LUNDI 9 Février 1891

### FERDINAND LE NOCEUR

Comédie en 4 actes, de M. Léon Gandillot.

On commencera par

#### LE FUMERON

Comédie en 1 acte, de M. Léon Gandillot.

Bureaux, 7 h. 1/2 ; rideau, 8 h.

## AVIS

Nous rappelons à nos lecteurs que la Maison COCHET, 20, rue du Portail-Louis, à Saumur, est la seule Maison vendant réellement les Couronnes Funéraires à prix de fabrique. Ne pas acheter sans comparer les prix.

Sirop de Regnaud, Pâte de Regnaud, sédatifs des bronches ; médicaments éprouvés contre enrrouements, laryngites, rhumes, bronchites, grippe, toux d'irritation, toux nerveuse, etc. — Sirop, 2 fr. 50 le fl. — Pâte, 1 fr. 50 la boîte. — 19, r. Jacob, Paris, et toutes pharmacies.

## LA VELOUTINE

est une poudre de Riz spéciale préparée au bismuth, par conséquent d'une action subtile sur la peau ; elle est adhérente et invisible et donne au teint une beauté et une fraîcheur naturelles.

Ch. Fay, inventeur, 9, rue de la Paix, Paris. Se méfier des imitations et contrefaçons.

## DÉJEUNER DES DAMES

Pour remplacer le chocolat, de digestion souvent difficile, et le café au lait, dont les effets débilitants sont si nuisibles à la santé des dames, beaucoup de médecins recommandent le Racahout de Delangrenier, aliment très agréable et très nutritif, qu'ils ordonnent déjà aux enfants, aux personnes âgées ou anémiques, en un mot à tous ceux qui ont besoin de fortifiants. Dépôt, 53, rue Vivienne, Paris, et dans chaque ville.

SUCRÉS GARANTIS  
**PLUS DE CHEVEUX GRIS**  
2<sup>50</sup> 3<sup>50</sup>  
GRAND FLACON GRAND FLACON  
LE SUBLIMOR  
FAIT DISPARAITRE CHEVEUX GRIS  
ENLÈVE LES PELLICULES  
ARRÊTE LA CHUTE DES CHEVEUX  
Seul Régénérateur anglais ne poissant pas les cheveux et permettant de friser, donnant progressivement depuis le blond jusqu'au plus beau noir.  
Le NIGER de HARRIS rend instantanément aux cheveux et à la BARBE leur nuance primitive par une seule application tous les 15 jours.  
LE NIGER 450. — INOFFENSIF  
CHEZ PRINCIPAUX COIFFEURS, PARFUMIERS ET PHARMACIENS.  
Entrepôt à PARIS : HARRIS, 13, Rue de Trévise  
Saumur, chez COUTARD, coiff' p<sup>r</sup>, 2, r. St-Jean.

Les Gastrites, Gastralgies, Dyspepsies, Douleurs et Crampes d'Estomac SONT RADICALEMENT GUÉRIS PAR LE  
**Sirop Laroze**  
D'ÉCORCES D'ORANGES AMÈRES  
PARIS, Maison J.-P. LAROZE, 2, rue des Lions-St-Paul et dans toutes les bonnes Pharmacies.

Pour adoucir, velouter, blanchir la peau du visage et des mains rien n'égale la Crème Simon.  
Évitez les contrefaçons étrangères.  
J. SIMON (Rue de Provence, 36, PARIS. Rue de Béarn, 41, LYON.)

PAUL GODET, propriétaire-gérant.



A louer présentement

**MAISON AVEC JARDIN**

Située au Clos-Bonnet

S'adresser à M. LECLUSE, Saumur, ou à M. BUREAU. (114)

A louer présentement

**MAISON**

Située rue de l'Ancienne-Messagerie, n° 12.

S'adresser à M. FAVARON, rue de la Comédie. (822)

A VENDRE

1° FOIN, première qualité;  
2° 300 JAVELLES de sarment de vigne.

S'adresser à M. BOUVET-LADUBAY, à Saint-Florent. (865)

**JEUNE HOMME** 28 ans, disposant de quelques heures par jour, demande à faire des **ÉCRITURES ou TENUES de LIVRES**  
Bonnes références. Écrire G. V. S., poste restante, à Saumur. (100)

ON demande un homme sachant labourer et connaissant la culture des vignes.  
S'adresser au bureau du journal.

**GUERISON**  
Certaine et radicale de toutes les Affections de la Peau  
DARTRES, ECZÉMAS, ACNÉ, PSORIASIS, PRURIGO, TEIGNE, HERPES, LUPUS, etc.  
MÊME DES PLAIES ULCÈRES VARIOLEUX considérés comme incurables par les Médecins les plus célèbres  
Le traitement ne dérange nullement du travail, il est à la portée des petites bourses, et, dès le deuxième jour, il produit une amélioration sensible.  
S'adresser à M. LÉONARD, Médecin-Spécialiste Ancien Aide-Major des Hôpitaux Militaires à MELUN (S.-et-M.). Consult. gratuites par Correspond.

**LA Réglisse Sanguinède GUÉRIT**  
les Rhumes, Gastrites, Crampes, Faiblesses d'Estomac, et facilite la Digestion.  
0 fr. 75 DANS TOUTES PHARMACIES.

**M Gaston BAZILLE**, propriétaire, ANCIEN SÉNATEUR, Grand-lieu, n° 11, à Montpellier, vend à de très bonnes conditions, boutures et racines des divers Riparia, Gloire, Tomenteux, etc., des Violla, Solonis, Rupestris, Jacquez, des Saint-Sauveur, plants d'Aurelle, et de tous les Hybrides Bouschet, provenant exclusivement de son domaine de Saint-Sauveur.

**Vin rouge du pays**

NEUF DEGRÉS  
Depuis 65 fr. la barrique  
DÉGUSTATION  
**R. MABILEAU ET C<sup>ie</sup>**  
Place du Roi-René  
SAUMUR

**MAGASINS DE PIANOS ET DE MUSIQUE**  
Maison **G. FISCHER**, fondée en 1846,  
PLACE DE LA BILANGE, SAUMUR  
**PILLET-BERSOULLE, S<sup>r</sup>**  
Accordeur-Égaliseur de la Maison. PLEYEL, fournisseur de l'École de cavalerie.  
**M. PILLET** a l'honneur de vous informer qu'il est seul privilégié pour Saumur du **Nouveau système perfectionné** au moyen duquel on écrit en même temps  
**LA LETTRE ET LA COPIE**  
sans presse, sans papier à copier et sans encre spéciale.  
Ce procédé est appelé à rendre les plus grands services au commerce et dans les bureaux. L'expérience simple et facile est faite par chaque acheteur lui-même.  
**PRIX : UN FRANC**  
Reproduction instantanée des télégrammes, lettres, cartes postales, plans, ainsi que des feuillages d'après nature, dessins de broderie, etc. Gros et détail.  
**Pillet-Bersoullé, Pianos-Musique, Saumur.**

**Hôtel-Restaurant des Trois-Ancre**  
Ancienne Maison GUERINEAU  
**LIGNAIS, Succ<sup>r</sup>**  
Place de l'Hôtel-de-Ville, 11 et 12, SAUMUR  
Table d'hôte très confortable à 2 fr. 25 et à 2 fr. 50  
Excellents vins rouges et blancs  
Déjeuners et Dîners à la carte et à prix fixe, depuis 1 f. 50 et 2 fr.  
**PENSION DEPUIS 60 FR.**  
SALONS & CABINETS PARTICULIERS  
Dîners sur commande  
**PRIX MODÉRÉS**

**ÉPICERIE CENTRALE**

CAVES DE LA MAISON P. ANDRIEU  
VINS EN CERCLES & EN BOUTEILLES  
Tous les Vins et Spiritueux sont vendus droit payés.

VINS ROUGES (droits payés)	Le litre	1/2 barrique	la barrique	hors Saumur France
Vins d'Algérie (province d'Oran).....	» 45	45 »	88 »	76 »
— (14 degrés).....	» 50	50 »	105 »	95 »
— (supérieurs vieux).....	» 60	62 »	145 »	105 »
Vins de pays extra.....	» 70	75 »	130 »	120 »
Petites côtes (Bordelais).....	» 80	82 »	155 »	140 »
Fronsac (Bordeaux)..... la bouteille	1 »	90 »	170 »	155 »
<b>VINS BLANCS (droits payés)</b>				
Vins d'Anjou.....	» 50	55 »	100 »	90 »
Vins d'Anjou supérieurs.....	» 60	65 »	120 »	110 »
Vins de Vouvray supérieurs.....	» 80	80 »	145 »	135 »
Vins de Graves.....	» 80	80 »	155 »	140 »

Les vins en pièces sont vendus logés. Les pièces facturées à part 5 francs, les 1/2 pièces 4 francs sont reprises au prix compté, si elles sont en bon état.

**ÉPICERIE PARISIENNE**  
**Imbert et Fils**  
33, rue d'Orléans, et rue Dacier, 38  
Petits pois, 1/2 b<sup>o</sup> 50, la b<sup>o</sup> 85  
— très fins — 85 — 1.50  
Haricots verts — 50 — 85  
— très fins — 80 — 1.45  
Asperges entières, 1.30 et 1.75  
Cèpes, Macédoines, Tomates, etc.  
Sardines à l'huile, depuis... 45  
— sans arêtes... 85 et 1.40  
Filets de harengs... 50 et 90  
Thon mariné... 75 et 1.40  
Maquereaux au naturel 1.20  
Royannais à l'huile... 70  
Goûtez : Le Tapioca granulé de l'île Bourbon, le seul d'origine française et d'importation directe, le ballotin de 250 grammes 0,65.

**LEON FRESCO**  
CHIRURGIEN-DENTISTE  
68, Quai de Limoges  
**SAUMUR**  
Prix Modérés  
Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

**CHEMINS DE FER --- GARES DE SAUMUR**

**LIGNE DE L'ÉTAT**

PARIS — SAUMUR — BORDEAUX										BORDEAUX — SAUMUR — PARIS										
STATIONS	Mixte matin	Mixte matin	Mixte soir	Expr. matin	Omn. matin	Omn. soir	Expr. soir	Expr. soir	Omn. soir	STATIONS	Mixte matin	Mixte matin	Mixte soir	Expr. matin	Mixte soir	Omn. matin	Mixte soir	Expr. soir	Expr. soir	
Paris				7 55	12 50	7 55	8 30	11 25		Bordeaux				5 40	8 20				3	
Chartres	6 »			9 34	10 12	2 51	9 41	10 12	1 33	Saintes				7 12	9 9	11 39			6 40	
Château-du-Loir	10 13			12 22	1 58	6 35	12 28	1 8	4 51	Niort	5 25			9 42	10 51	2 5	5 35	8 10	8 30	
Noyant-Méon	11 20			1 5	3 8	7 40	1 13		5 54	Thouars	8 35	6 5		12 12	12 45	1 35	4 15	8 40	10 10	10 46
Linières-Boston	11 29				3 17	7 49			6 4	Montreuil-Bellay	9 40	6 57		1 7	2 37	5 1	9	10 32	11 15	
Vernantes	11 43				3 30	8 »			6 14	Brézé-Saint-Cyr	9 59	7 18			2 51	5 16	9 44			
Blou	11 54				3 41	8 10			6 24	Chacé-Varrains	10 11	7 27			2 58	5 24	9 50			
Vivv	12 2				3 49	8 17			6 31	Nantilly (arrivée)	10 16	7 32			3 3	5 29	9 55			
SAUMUR (Orl.)										SAUMUR (État)			Mixte matin							
(arrivée)	12 15			1 38	4 2	8 29	1 48	2 22	6 42	(arrivée)	10 22	7 45			3 13	5 42	10 3			
(départ)	12 23			1 44	4 14	8 34	1 54	2 28	6 53	(départ)	7 25	11 25			2 52	5 20				
Nantilly (arrivée)	12 31				4 22	8 41			7	Nantilly (départ)	7 36	11 36			3 4	5 31				
SAUMUR (État)										SAUMUR (Orl.)										
(arrivée)	12 41				4 34	8 51			7 11	(arrivée)	7 47	11 44	1 34	3 12	5 39			10 59	11 46	
(départ)		8 31	10 37		4 11	8 30			6 50	(départ)	7 57	11 54	1 39	3 16	5 43			11	7 11	
Nantilly (départ)		8 37	10 44		4 23	8 43			7 3	Vivv	8 11	12 10			3 28	5 57				
Chacé-Varrains		8 47	10 52		4 29	8 49			7 9	Blou	8 20	12 19			3 36	6 6				
Brézé-Saint-Cyr		9 11			4 37	8 56			7 17	Vernantes	8 33	12 33			3 47	6 19				
Montreuil-Bellay		9 41	11 24	2 15	4 57	9 14	2 25	2 59	7 33	Linières-Routon	8 46	12 45			3 58	6 31				
Thouars		10 17	11 57	2 44	5 51	9 40	2 52	3 28	8 14	Noyant-Méon	9 1	12 58	2 45	4 10	6 45			11 44		
Niort			3 58	4 30	8 42		4 40	5 20	11 40	Château-du-Loir	10 22	2 4	2 55	5 22	7 58			12 33	1 12	
Saintes				6 24	11 52		6 22	7 53	2 22	Chartres	2 47		5 56	9 26	12 4			3 26	4 5	
Bordeaux				9 52	4 18		9	11 13	4 54	Paris	5 50		7 30	11 50	2 27			5 10	5 45	

**LIGNE D'ORLÉANS**

NANTES — ANGERS — SAUMUR — TOURS — PARIS											
STATIONS	Direct mixte soir	Omn. mixte soir	Expr. mixte matin	Omn. mixte soir	Omn. mixte soir	Expr. mixte soir	Omn. mixte soir	Expr. mixte soir	Omn. mixte soir	Expr. mixte soir	Expr. mixte soir
Nantes d.	10 47			8 25	8 52	12 7	3 10	3 10	7 35		
Angers d.	2 14	6 30	10 27	12	2 57	5 10	5 20	9 35			
La Ménitrie	2 47	7 10	10 49	12 37	3 42	5 35	6 10	10 1			
Les Rosiers		7 19	10 56	12 46	3 52	6 23					
St-Clément		7 26		12 53	3 59	6 32					
St-Martin		7 33		12 59	4 7	6 41					
Saumur ar.	3 17	7 46	11 11	1 11	4 20	5 56	6 58	10 24			
— dt.	3 22	7 52	11 16	1 15	4 31	5 59	7 3	10 30			
Varennes		8 5	11 26	1 27	4 45	7 21					
Port-Boulet	3 46	8 20	11 35	1 38	5 1	6 16	7 39	10 50			
Langeais	4 20	8 59	11 55	2 12	5 46	6 38	8 30	11 16			
Tours arr.	4 59	9 42	12 33	2 51	6 35	7 24	9 54	11 48			
Paris arr.	10 39		4 48	10 46	2 35	11 58					

**LIGNE SAUMUR — PORT-BOULET — CHINON**

STATIONS	Mixte matin	Mixte matin	Mixte soir	STATIONS	Mixte matin	Omn. soir	Mixte soir
Saumur	7 52	11 36	4 31	Chinon	7 41	4 34	9 5
Port-Boulet	8 40	12 20	6 50	Port-Boulet	8 39	4 56	9 45
Chinon	9 4	1	7 14	Saumur	9 4	7 6	10 32

**LIGNE SAUMUR — BOURGUEIL**

STATIONS	Omn. matin	Omn. soir	Omn. soir	STATIONS	Omn. matin	Omn. soir	Omn. soir
Saumur	7 52	11 16	4 31	Bourgueil	7 55	11 50	3 30
Port-Boulet	8 44	1 10	5 10	Port-Boulet	8 15	12	3 40
Bourgueil	8 54	1 20	5 20	Saumur	9 4	12 33	4 5

**POITIERS — MONTREUIL — DOUÉ — ANGERS**

STATIONS	Mixte matin	Mixte matin	Marc. matin	Omn. soir	Mixte soir
Poitiers	6 5	6 45	12 53		
Moncontour	7 41	10 47	2 42		
Loudun	8 42	1 39	3 56		
Montreuil (ar.)	9 19	3 21	4 35		
— (départ)	6 50	9 27	4 20	4 59	9 30
Le Vaudelnay	7 2	9 39	4 46	5 10	9 43
Baugé	7 14	9 51	5 30	5 21	9 56
Doué	7 22	9 58	6 16	5 29	10 5
Martigné	7 45	10 20	7 5	5 49	10 30
Angers	9 12	11 45	10 7	7 12	

**ANGERS — DOUÉ — MONTREUIL — POITIERS**

STATIONS	Omn. matin	Mixte matin	Marc. matin	Omn. matin	Omn. soir
Angers	4 40		7 30	11 48	6 30
Martigné	6 1	8 26	11	1 12	8 4
Doué	6 24	8 55	11 54	1 35	8 13
Baugé	6 32	9 5	12 16	1 44	8 27
Le Vaudelnay	6 39	9 13	12 34	1 51	8 38
Montreuil (ar.)	6 48	9 26	12 51	2 1	8 54
— (départ)	7 38		1 26	2 21	9 17
Loudun	8 24		4 14	3 10	10 14
Moncontour	8 56		6 10	3 43	10 49
Poitiers	10 33		10 40	5 22	12 17

Les heures indiquées dans ces tableaux sont toujours les heures de départ, à moins d'indication contraire.

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet,  
Hôtel-de-Ville de Saumur 1891

Certifié par l'imprimeur soussigné,